

PLAN D' ACTIONS DU PCAET



Ateliers partenariaux du Plan Climat en juillet 2023



Office de Tourisme – Vue de Sommières



Ateliers partenariaux du Plan Climat en juillet 2023



SOMMAIRE

1	Accompagner les Communes dans la prise en compte des enjeux climat-air-énergie mis en avant dans le PCAET, notamment dans les PLU	3
2	Lancer un programme d'actions sur la désimperméabilisation des cours d'écoles et les espaces publics	4
3	Cartographier les ilots de fraîcheurs du territoire	5
4	Sensibiliser les acteurs du territoire aux économies d'eau et à la gestion de la ressource (qualité et quantité)	6
5	Etudier la réalisation d'un nouveau Programme Local de l'Habitat et sa mise en cohérence avec le PCAET	7
6	Sensibiliser les habitants à l'enjeu de rénovation du bâti, en orientant les actions prioritaires	8
7	Définir un plan de programmation pluriannuel de rénovation des bâtiments intercommunaux et communaux	9
8	Mettre en œuvre la charte éco-responsabilité de la CCPS et inciter les acteurs du territoire à l'appliquer	10
9	Favoriser les mobilités douces sur le territoire	11
10	Structurer le territoire d'aires de covoiturage	12
11	Porter activement le développement du transport collectif ou semi-collectif	13
12	Poursuivre les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation à « l'environnement – les changements climatiques – la transition écologique tous publics »	14
13	Structurer la mise en œuvre et le suivi du PCAET en interne et animer le réseau de partenaires	15
14	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de tourisme durable	16
15	Accompagner les acteurs du tourisme (et touristes) dans la réduction de leur impact environnemental et dans leur adaptation aux changements climatiques	17
16	Contribuer au développement des projets de production d'EnR	18
17	Soutenir le remplacement des équipements à énergie fossile, par des équipements à énergies moins polluantes	19
18	Réaliser une étude sur une valorisation locale des biodéchets	20
19	Favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire dans une logique d'économie de la circularité notamment avec la mise en place d'une recyclerie sur le territoire	21
20	Mettre en œuvre le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	22

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 1	
Intitulé de l'action	Accompagner les Communes dans la prise en compte des enjeux climat-air-énergie mis en avant dans le PCAET, notamment dans les PLU
<i>Orientation stratégique</i>	Préserver et adapter durablement le territoire

Contexte

En 2019, sur le territoire, les secteurs du résidentiel, du tertiaire et du transport représentent 88% des consommations d'énergie du territoire. L'aménagement du territoire s'impose ainsi comme un élément essentiel de la transition écologique afin d'orienter les performances énergétiques des bâtiments, en rénovation et en construction neuve, et d'influer les parts modales, mais également d'intégrer les enjeux d'adaptation aux changements climatiques (choix des matériaux, végétalisation, désimperméabilisation...).

Devant à présent prendre en compte le PCAET, les PLU deviennent un outil de déclinaison opérationnelle des politiques de transition. En tant que coordinateur de la transition écologique sur le territoire et pilote de la démarche PCAET, la CCPS a une responsabilité dans l'intégration des enjeux air-énergie-climat dans les PLU communaux.

Par la mise en place de cette action la CCPS anticipe les besoins de révision des PLU, dans la perspective de révision du SCoT.

Descriptif de l'action

Accompagnement des communes à l'appropriation des enjeux du PCAET et à leur intégration dans les compétences communales :

- Organisation de réunions de sensibilisation et d'information sur le PCAET, avec les Communes
- Accompagnement et soutien des événements communaux organisés sur le territoire en lien direct ou indirect avec le PCAET (où l'une des thématiques abordés) : forums, salons, réunions publiques...etc.

Accompagnement des communes à la prise en compte des enjeux du PCAET dans leur PLU :

- Création d'une note synthétique sur les intégrations à envisager dans les PLU, au regard du PCAET
 - Identifier les thématiques principales à traiter (gestion des eaux pluviales, végétalisation, performance énergétique...).
 - Rappel des enjeux du territoire, territorialisé par commune
 - Proposer des exemples de prescriptions ou de mesures incitatives

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●●○	Emploi et activité	●●○
Production EnR	●●○	Factures, pouvoir d'achat	●●○
GES	●●○	Précarité énergétique	●●○
Air	●●○	Santé	○○○
Adaptation	●●○	Attractivité	●●○
Stockage de carbone	●○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	●●○	Biodiversité	●●○

Organisation

Porteur(s) de projet	Service Urbanisme, CCPS Copilote : Service Aménagement du Territoire, CCPS
Publics concernés	Communes
Partenaires	Bureaux d'études, Associations, DDTM
Moyens financiers et humains	Quelques jours dans l'année par les agents de la CCPS
Coût prévisionnel de l'action	€ € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

Démarrage en 2024

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Nombre de PLU accompagnés (modifications, révision, réalisation)	Nombre d'intégration des domaines du PCAET dans les PLU
Nombre d'animations accompagnées	Nombre de personnes sensibilisées - informées

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 2	
Intitulé de l'action	Lancer un programme d'actions sur la désimperméabilisation les cours d'écoles et les espaces publics
<i>Orientation stratégique</i>	Préserver et adapter durablement le territoire

Contexte

L'artificialisation des sols impacte négativement notre environnement, en empêchant le retour de l'eau au sol, en augmentant le risque de ruissellement en cas de forte pluie, en empiétant sur la biodiversité, et en participant aux îlots de chaleur urbain. Au regard des projections climatiques sur le territoire à 2100 (augmentation de la température moyenne annuelle de 1°C à 4°C, 18 à 81 jours de fortes chaleurs par an, augmentation de l'intensité des épisodes pluvieux intenses), la désimperméabilisation des sols constitue un enjeu fort d'adaptation aux changements climatiques.

Les 19 cours d'école représentant 15 ha environ sur le territoire, elles constituent un levier non négligeable contre ces risques, d'autant plus qu'elles touchent un public vulnérable. Et plus globalement, certains espaces publics sont à aménager plus durablement, en laissant plus de place aux surfaces perméables, à la végétation, aux îlots de fraîcheur... Ces espaces désimperméabilisés permettront ainsi d'offrir des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des utilisateurs, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.

Descriptif de l'action

- Identification des projets de désimperméabilisation :
 - Sollicitation des communes pour identifier les projets potentiels
 - Utilisation du programme de réhabilitation des écoles en intégrant des travaux de désimperméabilisations des cours d'écoles, en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs locaux.
- Incitation et sensibilisation sur l'utilisation de matériaux perméables, les plantations d'essences locales, des plantes mellifères... notamment lors de l'aménagement ou du réaménagement des espaces publics communaux et intercommunaux : création - diffusion d'un guide sur les bonnes pratiques et avantages de celles-ci (avec exemples).
- Réunions d'informations / Travail amont des projets d'envergures (ex : création d'une ZAC, aménagement d'une place... etc.) permettant de sensibiliser à l'intérêt de prendre en compte, les surfaces imperméabilisées, la végétalisation... etc.

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●○○	Emploi et activité	○○○
Production EnR	○○○	Factures, pouvoir d'achat	○○○
GES	●○○	Précarité énergétique	○○○
Air	○○○	Santé	●●○
Adaptation	●●○	Attractivité	●●○
Stockage de carbone	●●○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	●●○	Biodiversité	●●○

Organisation

Porteur(s) de projet	Service Travaux, CCPS Copilote : Service Transition Energétique et DD, CCPS
Publics concernés	Scolaires, Grand public
Partenaires	Communes, Agence de l'eau, Association locales (parents d'élèves), Education Nationale, Acteurs locaux (quartier, habitants...)
Moyens financiers et humains	Budget annuel (ou biennal) à chiffrer
Coût prévisionnel de l'action	€ à €€€ € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

Démarrage en 2025

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Nombre de cours d'écoles désimperméabilisées	Surface désimperméabilisées
Nombre d'espaces publics réaménagé avec désimperméabilisation	Surfaces plantées

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 3	
Intitulé de l'action	Cartographier les îlots de fraîcheurs du territoire
<i>Orientation stratégique</i>	Préserver et adapter durablement le territoire

Contexte

Les projections climatiques sur le territoire à 2100 de Météo France évaluent l'augmentation de la température moyenne annuelle de 1°C à 4°C sur le territoire, à 2100 et à + 18 à 81 jours de fortes chaleurs par an.

Le rafraîchissement des villes constitue dès lors un enjeu majeur d'atténuation de l'impact sanitaire des fortes chaleurs sur la population, et un enjeu central dans les politiques urbaines.

Sur l'espace public, les fontaines et bassins, les points d'eau potable, les parcs et les espaces naturels apportent une source de rafraîchissement bienvenue en plein été. Ces îlots de fraîcheur du territoire constituent ainsi un refuge pour les habitants du territoire, les populations fragiles notamment.

Descriptif de l'action

1. Cartographier les îlots de fraîcheur urbains sur le territoire en partenariat avec un bureau d'étude (ex : agence d'urbanisme)
2. Tendre vers un réseau d'îlots de fraîcheur au sein de l'intercommunalité mais aussi à terme au sein de chaque Commune (micro-forets, changement de la nature des sols, étendre les espaces végétalisés...)
3. Intégrer les enjeux de rafraîchissement dans tous les projets d'aménagements : aménagements extérieurs, protections extérieures, orientations...
4. Communiquer sur la cartographie des îlots de fraîcheur : pouvant inciter à l'utilisation de ces espaces lors des canicules ou simplement en plein été (habitants comme touristes).

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	○○○	Emploi et activité	○○○
Production EnR	○○○	Factures, pouvoir d'achat	○○○
GES	○○○	Précarité énergétique	○○○
Air	○○○	Santé	○○○
Adaptation	●●●	Attractivité	●●●
Stockage de carbone	○○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	○○○	Biodiversité	○○○

Organisation

Porteur(s) de projet	Service Aménagement du Territoire, CCPS Copilote : Service Transition Energétique et DD, CCPS
Publics concernés	Grand public, Acteurs économiques du territoire, Communes, Touristes
Partenaires	Communes, Agence d'urbanisme, Office du tourisme
Moyens financiers et humains	Réalisation d'étude Réalisation d'aménagements
Coût prévisionnel de l'action	€€ € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

Démarrage en 2027

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Nombre d'espaces aménagés	Surface d'îlots de fraîcheur du territoire
Cartographie réalisée	

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 4	
Intitulé de l'action	Sensibiliser les acteurs du territoire aux économies d'eau et à la gestion de la ressource (qualité et quantité)
<i>Orientation stratégique</i>	Préserver et adapter durablement le territoire

Contexte

La transition écologique de la gestion de l'eau est devenue « une priorité stratégique pour toute la nation ». En mars 2023, le Président de la République a présenté les grandes lignes du nouveau Plan Eau, composé de 53 mesures phares visant à planifier une gestion résiliente et concertée de l'eau. La sobriété des usages visant à mettre en place des actions de court terme d'économie d'eau auprès de tous les acteurs doit permettre de réduire de 10 % l'eau prélevée d'ici 2030.

L'objectif « économiser et partager l'eau par tous et pour tous » est également identifié dans la 2e phase des assises de l'eau en juillet 2019 « un nouveau pacte pour faire face au changement climatique », préconisant de privilégier les solutions bénéfiques quelle que soit l'ampleur du changement climatique, en particulier par la recherche d'économies d'eau et de sobriété pour tous les usages. Face aux fortes incertitudes et variations qu'impose le changement climatique, il est recommandé de faire appel aux solutions fondées sur la nature (SFN) qui rendent l'hydrosystème plus résilient et plus robuste dans le temps.

La Communauté de communes n'ayant pas la compétence eau potable, ses leviers d'action sont limités et relèvent plutôt de la sensibilisation auprès des acteurs du territoire, en collaboration avec les Établissements publics territoriaux de bassin (EPTB). Trois EPTB travaillent sur le Pays de Sommières : celui du Vidourle pour la majorité des communes, celui du Vistre Vistrenque pour Calvisson et Congénies, celui du Gardon pour Parignargues.

Descriptif de l'action

Actions portées par le CPIE30, en partenariat avec l'EPTB Vistre Vistrenque : sensibilisation et promotion de pratiques économes en eau auprès du grand public et des scolaires, via la participation au programme d'animations multi thématiques dénommé «et au milieu coulent le Vistre et la Vistrenque» mis en œuvre sur le territoire Vistre Vistrenque depuis 2020. Ce programme, piloté par le CPIE30, est entièrement financé par l'Agence de l'Eau. L'EPTB Vistre Vistrenque étant un partenaire technique. Ce programme d'animations se compose de 2 volets : un volet scolaire (classes de primaires) et un volet grand public. L'année 2024 du programme est dédiée au réchauffement climatique et aux ressources en eau.

Action encouragée par l'EPTB dans le cadre du SAGE: favoriser les pratiques économes en eau (action 1D-02). La CLE invite les représentants des usagers à poursuivre voire à engager des démarches de sensibilisation, dès l'approbation du SAGE auprès des :

- Industriels, pour les inciter à : développer des process plus économes en eau et comptabiliser et surveiller les consommations d'eau
- Acteurs agricoles, pour les accompagner à : améliorer la performance de l'irrigation, expérimenter des techniques alternatives, de développer des pratiques culturales peu gourmandes en eau...
- Collectivités territoriales et établissements publics locaux, pour les encourager à : améliorer la gestion de l'arrosage public, créer des espaces verts économes en eau, évaluer les consommations en eau des équipements publics, mettre en place des procédés plus

économiques en eau pour tout projet de rénovation ou construction, prendre en compte ces enjeux dans la rédaction des documents d'urbanismes...

- Particuliers, pour les inciter à : mettre en œuvre des pratiques individuelles d'économies d'eau.

Action portée par l'EPTB Vidourle, inscrite au PGRE Vidourle : sensibiliser les usagers des ressources en eau (action III.3). L'action vise à sensibiliser tous les usagers (particuliers, scolaires, irrigants, usagers béals, collectivités) sur les ressources en eau disponible et sur les économies d'eau à réaliser.

- Réalisation d'animations spécifiques (scolaires, grand public, soirée conférence...)
- Réalisation de brochures d'information
- Réalisation d'une exposition sur les économies d'eau
- Sensibilisation via les journaux et le site internet

Action portée par la CCPS et ses Communes : identifier les bonnes pratiques et les diffuser pour améliorer la gestion de la ressource en eau du territoire.

Les Syndicats portent également des actions de préservation de la ressource (détection des fuites et résorption, amélioration du réseau, télérelève...).

Perspectives : Évolution de l'action vers la préservation de la ressource d'un point de vue qualitatif.

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○, ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●○○	Emploi et activité	○○○
Production EnR	○○○	Factures, pouvoir d'achat	●●○
GES	●○○	Précarité énergétique	○○○
Air	○○○	Santé	○○○
Adaptation	●●●	Attractivité	●○○
Stockage de carbone	○○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	○○○	Biodiversité	○○○

Organisation

Porteur(s) de projet	EPTB Vidourle, EPTB Vistre - Vistrenque
Publics concernés	Grand public, Acteurs économiques du territoire, Communes, Scolaires
Partenaires	Communes, CCPS, Agence de l'eau, Associations, CPIE30, délégataires et Syndicats de l'eau
Moyens financiers et humains	
Coût prévisionnel de l'action	€ € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

En cours

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Nombre de supports de communication édités - diffusés	Evolution des consommations d'eau
Nombre de partenariats engagés	
Nombre d'animations réalisées	

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 5	
Intitulé de l'action	Etudier la réalisation d'un nouveau Programme Local de l'Habitat et sa mise en cohérence avec le PCAET
<i>Orientation stratégique</i>	Accélérer l'amélioration du parc bâti sur le territoire (résidentiel et tertiaire)

Contexte

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document de planification qui a pour objet de définir les besoins du territoire du Pays de Sommières en matière de logements afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la population. Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain et réparti de manière équilibrée la production neuve et la rénovation des logements publics et privés, notamment énergétique.

Suite au PLH sur le territoire du Pays de Sommières 2012 / 2019, un Bilan a été réalisé en septembre 2021 avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne.

La réalisation d'un nouveau PLH sera l'occasion pour la Communauté de communes de renforcer le volet transition énergétique en articulation et en cohérence avec les engagements du PCAET (diagnostic, orientation et programme d'actions).

Le PLH doit également être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre. Cet observatoire doit intégrer des éléments incitant à la sobriété foncière (recensement des locaux vacants, des friches constructibles...) et à l'intégration des enjeux liés à l'artificialisation des sols (surfaces éco-aménageables en zones secteurs urbanisés...). La création de cet observatoire est l'occasion de se doter d'un outil de pilotage de la planification énergétique de l'habitat via le suivi d'indicateurs énergétiques et climatiques propres au secteur (DPE – performance énergétique et étiquette climat).

Descriptif de l'action

→ Réalisation d'un diagnostic sur intérêt d'engagement de la Communauté de Communes dans un PLH à soumettre aux élus.

→ Selon validation des élus : élaboration d'un PLH en cohérence avec les enjeux du PCAET

- Affirmer le volet transition écologique du PLH en intégrant des objectifs d'adaptation et de sobriété énergétique déclinés dans le cadre du PCAET : qualité environnementale des nouvelles constructions (label E+C-, matériaux biosourcés, réemploi), prise en compte renforcée du confort d'été et des solutions de rafraîchissement passif dans la rénovation ainsi que dans la construction des bâtiments et des opérations de renouvellement urbain (référence à l'approche bioclimatique, au label Bâtiment durable méditerranéen...)
- Améliorer la connaissance des zones prioritaires d'intervention à la rénovation énergétique de l'habitat et mesurer les effets des dispositifs actuels sur la qualité environnementale de l'habitat à l'échelle du territoire, notamment par un meilleur suivi des opérations de rénovation réalisées hors dispositifs d'aides.
- Prise en compte de la ressource en eau, des risques majeurs (inondation, incendie...) du territoire pour le développement urbain, production d'énergie renouvelable individuel (photovoltaïque pour chaque nouvelle construction...etc.), végétalisation / perméabilisation...

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●●●	Emploi et activité	●●○
Production EnR	●●○	Factures, pouvoir d'achat	●●●
GES	●●●	Précarité énergétique	●●●
Air	●○○	Santé	●○○
Adaptation	●○○	Attractivité	●●○
Stockage de carbone	●○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	●●○	Biodiversité	○○○

Organisation

Porteur(s) de projet	Service Aménagement du Territoire, CCPS
Publics concernés	Grand public, Acteurs économiques
Partenaires	Bureau d'études, Conseil Départementale, Communes, DDTM
Moyens financiers et humains	Réalisation du PLH : 300 000 € Réalisation du programme d'actions
Coût prévisionnel de l'action	€€€ € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

Démarrage en 2028-2029

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Réalisation du PLH	Indicateurs de suivi et d'évaluation du PLH

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 6	
Intitulé de l'action	Sensibiliser les habitants à l'enjeu de rénovation du bâti, en orientant les actions prioritaires
<i>Orientation stratégique</i>	Accélérer l'amélioration du parc bâti sur le territoire (résidentiel et tertiaire)

Contexte

Les bâtiments (en cumulant les secteurs résidentiels et tertiaires) sont le premier lieu de consommation d'énergie du territoire, avec 49% du bilan énergétique territorial et le deuxième poste d'émissions de GES avec 30%.

Le Pays de Sommières est un territoire rural, avec de l'habitat individuel (plus consommateur que de l'habitat collectif), principalement occupé par des propriétaires facilitant ainsi les leviers d'action.

Le parc est constitué de « grands » logements vieillissant 83 des logements construits avant la réglementation thermique 2005. La très grande majorité des logements sont d'étiquettes D et C autrement dit, des performances « moyennes » (entre 91 et 230 kWh/m²/an).

Le réseau de gaz naturel est peu développé sur le territoire, favorisant le recours au bois énergie (15% des logements) mais également aux produits pétroliers (12% des logements). La substitution des équipements de chauffage au fioul et au GPL (vers des pompes à chaleur, ou du bois énergie) est une priorité.

Porté par le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme du Gard en partenariat avec le PETR Vidourle Camargue et ses EPCI, le guichet unique Rénov'Occitanie Sud-Gard est présent depuis le 2 novembre 2021 sur le territoire du Pays de Sommières. À la fois point d'accueil, d'orientation et d'information, ce service public est gratuit et accessible à tous sans condition d'âge et de ressources. En 2024, le guichet Rénov'Occitanie a pour objectifs principaux d'accompagner les foyers dans leur projet d'habitat et de diffuser l'information technique, économique, juridique et financière relative à la rénovation énergétique des logements.

Descriptif de l'action

- Poursuite et renforcement du dispositif en place sur la rénovation énergétique de l'habitat privé, sur l'ensemble du périmètre du territoire (en collaboration avec le PETR et l'opérateur missionné).

Les objectifs principaux du dispositif sont les suivants :

- Isolation thermique et phonique du bâti par extérieure et intérieure,
- Remplacer les modes - équipements de chauffage à énergie fossile (pétrole, gaz...) par des chaudières performantes utilisant une autre énergie,
- Changement de menuiseries : performante en toute saison,
- Ventilation,
- Chauffe-eau solaire,
- Etc.

- Informers les Communes sur l'existence du Permis e louer et les inciter à le mettre en place.

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●●●	Emploi et activité	●●○
Production EnR	○○○	Factures, pouvoir d'achat	●●○
GES	●●●	Précarité énergétique	●●●
Air	●●○	Santé	●●○
Adaptation	●●○	Attractivité	●●●
Stockage de carbone	●○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	●●●	Biodiversité	○○○

Organisation

Porteur(s) de projet	Service Aménagement du Territoire, CCPS
Publics concernés	Propriétaires
Partenaires	PETR Vidourle Camargue (et EPCI le composant), Opérateur missionné, Région Occitanie, DDTM, CAF, Communes
Moyens financiers et humains	Animation : mise en cohérence avec le PCAET
Coût prévisionnel de l'action	€€ € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

Poursuite

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Nombre de projets accompagnés	Nombre de personnes fréquentant les permanences – prenant contact
	Indicateurs de suivi et d'évaluation du guichet unique Rénov'Occitanie

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 7	
Intitulé de l'action	Définir une programmation pluriannuelle de rénovation des bâtiments intercommunaux et communaux
<i>Orientation stratégique</i>	Accélérer l'amélioration du parc bâti sur le territoire (résidentiel et tertiaire)

Contexte

Les bâtiments tertiaires représentent 12% des consommations d'énergie du territoire, et 9% des émissions de GES.

Quasiment la moitié des consommations d'énergie du secteur tertiaire sont liées aux produits pétroliers. Les bureaux (dont l'administration publique) occupent 62% des espaces et pèsent pour 59% du bilan énergétique territorial suivi des commerces (14%), des bâtiments de santé et d'actions sociales (10%).

La Communauté de communes dispose de 32 bâtiments en gestion représentant 1 100 000 kWh (électricité et gaz de ville) et 419 000 euros de facture énergétique. (chiffres 2023)

Comme l'ensemble des collectivités du territoire national, la CCPS et ses communes subissent l'explosion du coût des énergies. Ainsi, dans ce contexte, et l'arrivée du décret tertiaire, la CCPS souhaite s'engager auprès de ses communes dans la mise en œuvre d'actions de sobriété énergétique et de rénovation.

Descriptif de l'action

Elaborer une stratégie de rénovation du patrimoine intercommunal :

- Réalisation d'un diagnostic énergétique du patrimoine (réalisation d'audit énergétiques 2023/2024)
- Définition d'une stratégie de rénovation et d'une PPI associée à court, moyen et long terme (à partir de 2024).
- Suivi de la stratégie

Se tourner vers :

- Les bonnes personnes pour le conseil, étude, financement, artisans, ... (guide, liste de contacts, ...) : SMEG pour l'audit énergie, PETR pour trouver les financements, CAUE fait un pré-audit pour les collectivités, CCI pour la mission chaleur et pour la rénovation des petites entreprises...etc.
- Mobilisation d'Aide financière complémentaire sur la rénovation
- Ingénierie pour suivre les projets, AMO globale mutualisée

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●●○	Emploi et activité	●○○
Production EnR	○○○	Factures, pouvoir d'achat	○○○
GES	●●○	Précarité énergétique	○○○
Air	●○○	Santé	○○○
Adaptation	●●○	Attractivité	●●○
Stockage de carbone	●○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	●●○	Biodiversité	○○○

Organisation

Porteur(s) de projet	Service Travaux, CCPS
Publics concernés	Communes, Communauté de communes
Partenaires	Communes, SMEG, PETR, CAUE, CCI, Conseil Départemental, Régional, Etat (DDTM)
Moyens financiers et humains	PPI : budget annuel suivant les moyens du porteur de projet
Coût prévisionnel de l'action	€€€ € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

En cours depuis 2023

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Nombre de projets réalisés annuellement et globalement	Gains annuels en kWh et en Euros

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 8	
Intitulé de l'action	Mettre en œuvre la charte éco-responsabilité de la CCPS et inciter les acteurs du territoire à l'appliquer
<i>Orientation stratégique</i>	Accélérer l'amélioration du parc bâti sur le territoire (résidentiel et tertiaire)

Contexte

Être éco-responsable, c'est participer au bon fonctionnement de notre collectivité tout en réduisant au quotidien son impact, notamment sur environnement. C'est également adopter un comportement « citoyen » en utilisant des écogestes pour faire évoluer notre établissement dans le bon sens. Chauffage, climatisation, déplacements, informatique, ménage des locaux..., tous ces aspects de la vie de bureau, laissent une empreinte environnementale (et financière...). Autant d'impacts sur l'environnement à réduire, que l'on soit au bureau ou en télétravail. Il est possible d'agir à titre individuel au domicile comme au bureau. A noter que l'exercice des compétences et le patrimoine de la CCPS représentent 7% du bilan des émissions territoriales.

A la vue du contexte actuel et des évolutions, la CCPS souhaite mettre en place de manière positive, accessible et ludique, une sensibilisation, des gestes devenant réflexe, une image positive... au sein de notre collectivité.

Descriptif de l'action

La charte écogeste a pour objectif d'accompagner le changement et de sensibiliser l'ensemble des agents. Elle se décline en différentes thématiques : les gestes transversaux, l'éclairage, le chauffage, équipements et utilisation, mobilité, tri et recyclage, communication, eau, commande publique et santé.

Afin d'accompagner cette évolution la CCPS procède en 4 temps :

- 1 : Annoncer les objectifs souhaités et engagements
 - Présenter et faire valider par l'élue référente au développement durable / transition énergétique
- 2 : Expliquer et faire prendre conscience de ces gestes et comportements (mise en place d'un plan de sobriété hiver puis été)
 - Partager « la charte » avec les responsables de Service et la Direction pour diffusion aux agents
 - Initier petit à petit l'ensemble des agents avec par exemple une charte « d'engagements » de la Collectivité et une charte « d'engagements » pour le Personnel.
 - Envisager une diffusion dans 1er temps dans les divers établissements en gestion par CCPS, puis inciter ce personnel « externe » à avoir un comportement éco-responsable dans chaque lieu « communautaire ».
- 3 : Déclinaison sur chaque site géré par la CCPS : mise en œuvre
- 4 : Suivi et évaluation : nécessité de mettre en place en parallèle, des outils de suivi et d'évaluation, afin d'évaluer l'efficacité et la pertinence de ces gestes – nouvelles responsabilités.

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●○○	Emploi et activité	○○○
Production EnR	○○○	Factures, pouvoir d'achat	○○○
GES	●○○	Précarité énergétique	○○○
Air	○○○	Santé	○○○
Adaptation	○○○	Attractivité	○○○
Stockage de carbone	○○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	○○○	Biodiversité	○○○

Organisation

Porteur(s) de projet	Service Transition Energétique et DD, CCPS
Publics concernés	Agents de la communauté de communes, Visiteurs, Elu.e.s
Partenaires	Service communication de la CCPS
Moyens financiers et humains	Référent Communication – Direction CCPS
Coût prévisionnel de l'action	€ € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

Engagé en 2023, se poursuit

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Nombre de supports de communication réalisés et affichés	Réduction des consommations
	Facture énergétique

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 9	
Intitulé de l'action	Favoriser les mobilités douces sur le territoire
<i>Orientation stratégique</i>	Faire du Pays de Sommières, un territoire aux mobilités raisonnées

Contexte

Le territoire de la CCPS fait partie du SCoT Sud Gard et se situe au croisement de grandes dynamiques territoriales et résidentielles qui posent des enjeux forts en termes de déplacements en lien avec les intercommunalités voisines : l'évolution de la carte scolaire autour du lycée de Sommières, les enjeux de rabattement vers le pôle d'échange multimodal (PEM) de Vergèze, le parking-relais de Nîmes Métropole et l'accès au territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Les transports routiers parcourant le territoire sont le principal contributeur de gaz à effet de serre (58% des émissions) et des émissions de Nox (76%). La voiture individuelle est aujourd'hui majoritaire dans les déplacements des habitants de la collectivité.

Compte tenu des portées moyennes de déplacement mais également de l'offre de transport, la part modale varie fortement selon les communes. En moyenne, sur le Pays de Sommières, la part modale de la voiture est de 68%, contre 3% pour les déplacements en vélo et 25% pour la marche.

Descriptif de l'action

La Communauté de communes du Pays de Sommières se dote de manière volontariste d'un document stratégique de planification de la mobilité. Ses orientations et son plan d'actions proposent des solutions de déplacements pour l'ensemble des usagers et des acteurs du territoire en cohérence avec les autres politiques sectorielles portées par l'EPCI, notamment sur le développement des mobilités douces sur le territoire :

- Organiser le rabattement vélo pour les déplacements quotidiens vers et depuis les territoires voisins :
 - Aménager et sécuriser des liaisons entre la CC du Pays de Sommières et les PEM des communes voisines (Parignargues → Gare de Fons-St-Mamert ; Calvisson → Gare de Vergèze et PEM de Langlade).
 - Aménager et sécuriser les liaisons entre les communes proches du lycée et la CC du Pays de Lunel (Boisseron, Saussines, Campagne, Galargues, Garrigues).
- Faire de la politique cyclable une réelle alternative pour les déplacements intracommunaux et/ou de courtes distances
 - Connecter les communes à la voie verte : colonne vertébrale des mobilités douces du Pays de Sommières.
 - Connecter les communes éloignées de la voie verte grâce aux routes secondaires, les chemins ruraux et DFCL. Privilégier des aménagements faciles à mettre en œuvre.
 - Travail avec les écoles, associations locales, entreprises... pour un retour du vélo comme mode de déplacement.
 - Développer une charte/un guide des aménagements cyclables pour des aménagements cohérents et compréhensibles pour l'ensemble des acteurs et usagers du territoire.
- Agir pour les modes actifs à Sommières et Calvisson
 - Mener des études pour analyser les pratiques de déplacements au sein des deux polarités.

- Mener des actions de communication et de sensibilisation
 - Création d'événements autour du vélo, diffusion de plaquettes informatives, communication auprès des usagers en ciblant les scolaires, les principaux employeurs.
 - Guide synthétique des aménagements d'espaces publics en faveur de la marche.
- Faire de la politique cyclable un des leviers du « Tourisme vert »
 - Organiser la coordination entre collectivités en charge de la politique cyclable du Gard et de l'Hérault (exemple : voie verte Sommières-Lunel-La Grande Motte).
 - Communiquer sur les itinéraires cyclables dédiés et les aménager / les équiper (rack, box, kit de réparation...).
 - Proposer de nouvelles offres touristiques : vélo/hébergements, vélo/activités de loisirs, vélo/gastronomie.

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●●●	Emploi et activité	○○○
Production EnR	○○○	Factures, pouvoir d'achat	●●○
GES	●●●	Précarité énergétique	●●○
Air	●●●	Santé	●●○
Adaptation	●○○	Attractivité	●●●
Stockage de carbone	○○○	Impacts biodiversité	○○○
Matériaux biosourcés	○○○		

Organisation

Porteur(s) de projet	Service Aménagement du Territoire, CCPS
Publics concernés	Habitants, Acteurs locaux (association, société...), touristes, voyageurs transitant sur le territoire
Partenaires	Département, Région, Communes, Etat (fond Vert), ADEME (appels à projets), CEREMA, AF3V, ALVEOL, Office du tourisme, Association-Club et FUB, acteurs locaux...
Moyens financiers et humains	
Coût prévisionnel de l'action	€€ à €€€ Hypothèse basse : Etude 15k€ par axe / Schéma mobilité active EPCI : 30 k€ / Création de box mixte rack + box sécurité : 16 k€ Hypothèse haute : 300 k€ le 1,5km de pistes cyclables / 100 k€ avec stations autonomes de recharge de vélos électriques € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

Démarrage en 2026/2027

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Nombre d'usagers	Diminution des flux de voiture (parts modales)
Nombre de km de piste cyclable	Evolution du taux d'accidentalité à vélo (sécurisation)
Nombre de places de parking à vélo sur le territoire	Taux d'occupation des parkings à vélo

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 10	
Intitulé de l'action	Structurer le territoire d'aires de covoiturage
<i>Orientation stratégique</i>	Faire du Pays de Sommières, un territoire aux mobilités raisonnées

Contexte

Le territoire de la CCPS fait partie du SCoT Sud Gard et se situe au croisement de grandes dynamiques territoriales et résidentielles qui posent des enjeux forts en termes de déplacements en lien avec les intercommunalités voisines : l'évolution de la carte scolaire autour du lycée de Sommières, les enjeux de rabattement vers le pôle d'échange multimodal (PEM) de Vergèze, le parking-relais de Nîmes Métropole et l'accès au territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Les transports routiers parcourant le territoire sont le principal contributeur de gaz à effet de serre (58% des émissions) et des émissions de Nox (76%). La voiture individuelle est aujourd'hui majoritaire dans les déplacements des habitants de la collectivité.

La voiture individuelle représente 88% des déplacements domicile-travail dans le Département du Gard. En moyenne, sur le Pays de Sommières, la répartition des consommations de carburant par motif de déplacement est de 53% pour le travail et 33% pour les loisirs. Le motif travail représente 30% à 60% des consommations de la mobilité quotidienne selon les communes.

Descriptif de l'action

La Communauté de communes du Pays de Sommières se dote de manière volontariste d'un document stratégique de planification de la mobilité. Ses orientations et son plan d'actions proposent des solutions de déplacements pour l'ensemble des usagers et des acteurs du territoire en cohérence avec les autres politiques sectorielles portées par l'EPCI, notamment sur le développement du covoiturage sur le territoire :

- Développer le covoiturage pour optimiser les déplacements
 - Développer des aires de covoiturage sur les axes identifiés (croisement D6110 et D999 ; Montpezat, Calvisson et Sommières).
 - Développer un service mobilité dédié au covoiturage commun avec les autres territoires engagés dans cette démarche (CC du Piémont Cévenol, Pays Cœur d'Hérault, CC du Pays d'Uzès, Montpellier Méditerranée Métropole...).
- Mobiliser les entreprises du territoire pour connaître leurs besoins en termes de déplacements professionnels
- Réflexion sur un outil numérique type application pour centraliser les demandes/offres
- Utiliser certains stationnements existants (parkings aux abords d'édifices publics...), afin d'inciter le co-voiturage : identification, marquage – signalétique, communication...

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●●●	Emploi et activité	○○○
Production EnR	○○○	Factures, pouvoir d'achat	●●○
GES	●●●	Précarité énergétique	●●○
Air	●●●	Santé	●●○
Adaptation	●○○	Attractivité	●●●
Stockage de carbone	○○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	○○○	Biodiversité	○○○

Organisation

Porteur(s) de projet	Service Aménagement du Territoire, CCPS
Publics concernés	Habitant, Touristes, Voyageurs transitant sur le territoire
Partenaires	Département, Région, Communes, Opérateurs, EPCI voisins, Calade
Moyens financiers et humains	
Coût prévisionnel de l'action	€€€ € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

2026

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Nombre d'aires de covoiturage aménagées	Fréquentation de ces aires équipées
Nombre de places aménagées	

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 11	
Intitulé de l'action	Porter activement le développement du transport collectif ou semi-collectif
<i>Orientation stratégique</i>	Faire du Pays de Sommières, un territoire aux mobilités raisonnées

Contexte

Le territoire de la CCPS fait partie du SCoT Sud Gard et se situe au croisement de grandes dynamiques territoriales et résidentielles qui posent des enjeux forts en termes de déplacements en lien avec les intercommunalités voisines : l'évolution de la carte scolaire autour du lycée de Sommières, les enjeux de rabattement vers le pôle d'échange multimodal (PEM) de Vergèze, le parking-relais de Nîmes Métropole et l'accès au territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Les transports routiers parcourant le territoire sont le principal contributeur de gaz à effet de serre (58% des émissions) et des émissions de Nox (76%). La voiture individuelle est aujourd'hui majoritaire dans les déplacements des habitants de la collectivité. Compte tenu des portées moyennes de déplacement mais également de l'offre de transport, la part modale varie fortement selon les communes. En moyenne, sur le Pays de Sommières, la part modale de la voiture est de 68%, contre 3% pour les déplacements en bus.

Une offre et un maillage en transport collectifs insuffisant, tournée vers Nîmes qui marque la fracture entre le nord et le sud, malgré la position structurante du Pays de Sommières entre les deux Métropoles avoisinantes.

Descriptif de l'action

La Communauté de communes du Pays de Sommières se dote de manière volontariste d'un document stratégique de planification de la mobilité. Ses orientations et son plan d'actions proposent des solutions de déplacements pour l'ensemble des usagers et des acteurs du territoire en cohérence avec les autres politiques sectorielles portées par l'EPCI, notamment sur le développement des transports collectifs ou semi-collectifs sur le territoire :

- Améliorer les TC vers les grandes destinations autour de la Communauté de communes du Pays de Sommières
 - Initier un dialogue avec Nîmes Métropole et la Région pour le renforcement d'un axe Vaunage - Sommières.
 - Renforcer les lignes régionales LiO existantes vers les PEM de Vergèze-Codognan et Lunel mais également vers la Métropole de Montpellier (PEM de Castelnau-le-Lez et futur terminus du Tram Bus à Castries).
 - Créer un espace de dialogue entre les EPCI concernés (CC du Pays de Sommières, CC du Pays de Lunel, CC Rhony Vistre Vidourle, Montpellier Méditerranée Métropole).
- Expérimenter une desserte interne en transports collectifs
 - Organiser une desserte « TAD adaptée » pour les villages non desservis par des transports en commun et les connecter à Sommières ou Calvisson.
 - Adapter les horaires des lignes LiO existantes.
- Réaliser des PEM routiers à Sommières et Calvisson
 - Faire de Sommières et Calvisson des points de rabattement pour la communauté de communes en l'articulant autour des futurs PEM routiers.

Piste d'actions complémentaires :

- Faire des liens entre les lignes existantes
- Rabattre la population sur les lignes de train, sur les espaces de covoiturage...
- Etudier une offre de bus express pour éviter un temps de trajet plus long
- Places pour les vélos dans les trains et dans les bus

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●●●	Emploi et activité	○○○
Production EnR	○○○	Factures, pouvoir d'achat	●●○
GES	●●●	Précarité énergétique	●●○
Air	●●●	Santé	●●○
Adaptation	●○○	Attractivité	●●●
Stockage de carbone	○○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	○○○	Biodiversité	○○○

Organisation

Porteur(s) de projet	Service Aménagement du Territoire, CCPS
Publics concernés	Habitant Acteurs locaux, touristes, voyageurs transitant sur le territoire
Partenaires	Département, Région, Communes, Transporteurs
Moyens financiers et humains	
Coût prévisionnel de l'action	€€€ € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

2027 / 2028

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Nouvelle offre mise en place sur le territoire	Fréquentation de cette nouvelle offre

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 12	
Intitulé de l'action	Poursuivre les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation à « l'environnement – les changements climatiques – la transition écologique tous public »
<i>Orientation stratégique</i>	Soutenir et accompagner les entreprises, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les associations, les établissements et les habitants face aux enjeux énergétiques et climatiques

Contexte

Les actions d'éducation et de sensibilisation constituent un point d'appui essentiel d'accompagnement des politiques publiques.

La transition écologique se fera de manière consciente, en mesurant les différents enjeux et en reconnaissant les arbitrages nécessaires. Cela suppose que tout citoyen appréhende et s'approprie les enjeux du changement climatique, de la raréfaction des ressources, de la reconquête de la biodiversité, et de s'atteler à établir un modèle économique et social renouvelant nos façons de consommer, de produire, d'habiter, de travailler, de vivre ensemble.

Descriptif de l'action

→ Poursuivre les actions déjà menées sur le territoire (ex : soutien aux journées énergie positive de Junas) :

- Actions de sensibilisation et d'accompagnement des événements et porteurs de projets ayant des actions en lien avec les changements climatiques, la transition énergétique, la sobriété énergétique, le développement durable plus globalement...
- Animations pour divers publics : sensibilisation auprès des scolaires, auprès des acteurs économiques (ex : restaurateurs...), auprès des habitants (ex : sur leur habitation, les espaces extérieurs, les déchets...etc).

→ Renforcer les temps de sensibilisation et de mobilisation des entreprises et des citoyens :

- Accompagner la montée en compétence des professionnels de l'habitat dans le cadre de l'organisation des salons de l'habitat. Ce salon, déjà organisé sur le territoire pourrait prendre une forme différente de la précédente, à définir en collaboration avec les professionnels et autres acteurs (PETR, CAUE...).
- Mise en place d'ateliers d'animations sur certaines thématiques : sensibilisation et intérêt de la biodiversité, sensibilisation ressource en eau et application des arrêtés, sensibilisation au réemploi - recyclage, favoriser les mobilités douces...

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●○○	Emploi et activité	●○○
Production EnR	●○○	Factures, pouvoir d'achat	○○○
GES	●○○	Précarité énergétique	○○○
Air	●○○	Santé	○○○
Adaptation	●○○	Attractivité	●○○
Stockage de carbone	●○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	●○○	Biodiversité	●○○

Organisation

Porteur(s) de projet	Service Transition Energétique et DD, CCPS
Publics concernés	Habitants, Scolaires, Entreprises
Partenaires	CIVAM, Calade, EPTB, Agence de l'eau, Associations locales, Organismes d'événements, CAUE, Communes, Éducation nationale
Moyens financiers et humains	
Coût prévisionnel de l'action	€ € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

Depuis 2023

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Nombre d'actions de concertation – information - sensibilisation et d'implication citoyenne autour de la TEE	Nombre de personnes touchées par des actions de sensibilisation à l'EEDD par an

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 13	
Intitulé de l'action	Structurer la mise en œuvre et le suivi du PCAET en interne et animer le réseau de partenaires
<i>Orientation stratégique</i>	Soutenir et accompagner les entreprises, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les associations, les établissements et les habitants face aux enjeux énergétiques et climatiques

Contexte

La sensibilisation, l'information, la consultation, la concertation et l'implication des partenaires sont autant de degrés de mobilisation qu'il faudra définir pour animer et faire vivre le Plan Climat. Bien que mobilisés dans le cadre de l'élaboration du PCAET, aucune gouvernance n'a été défini pour la phase opérationnelle de mise en œuvre qui nécessite de redéfinir la place et le rôle des partenaires jusque-là mobilisés ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation de la démarche.

Descriptif de l'action

1. Structurer et formaliser la gouvernance du PCAET du Pays de Sommières (comité de pilotage semestriel en interne, mobilisation des agents, comité partenarial...)
2. Identifier un pilote en charge de l'animation de la mise en œuvre et du suivi du PCAET
3. Définition d'une démarche de suivi et d'évaluation du PCAET, appuyée d'outils de reporting
4. Pérenniser et animer un réseau de partenaires du PCAET :
 - Réunions annuelles des partenaires,
 - Ateliers de travail par thématiques
 - Réflexion sur une charte d'engagement

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●●○	Emploi et activité	●●○
Production EnR	●●○	Factures, pouvoir d'achat	○○○
GES	●●○	Précarité énergétique	○○○
Air	●●○	Santé	○○○
Adaptation	●●○	Attractivité	●●○
Stockage de carbone	●●○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	●●○	Biodiversité	○○○

Organisation

Porteur(s) de projet	Service Transition Energétique et DD, CCPS
Publics concernés	Partenaires du Plan Climat
Partenaires	Acteurs du territoire
Moyens financiers et humains	1 etp
Coût prévisionnel de l'action	€ € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

Démarrage en 2025

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Nombre de réunions réalisées	Nombre de partenaires
	Emissions de GES territoriales

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 14	
Intitulé de l'action	Élaborer et mettre en œuvre d'une stratégie de tourisme durable
<i>Orientation stratégique</i>	Accompagner les activités touristiques vers le Développement Durable

Contexte

La CCPS bénéficie de nombreux atouts géographiques et d'un cadre de vie très recherché. Le tourisme est un moteur dans l'économie de la CCPS, il se définit à travers une saisonnalité marquée (d'avril à octobre) et des durées de séjours de courtes à moyennes suivant la période et le lieu de villégiature. La Destination Pays de Sommières attire de très nombreux excursionnistes et en particulier des touristes de proximité. L'accessibilité au territoire est cependant limitée car peu orientée vers des pratiques durables, à l'exception de la voie verte de la Vaunage qui bénéficie d'une opportunité d'extension actée par le Conseil départemental. La CCPS comporte des spécificités paysagères, patrimoniales, culturelles, agricoles, lui permettant d'envisager un réel engagement vers un tourisme durable. Cependant, un déséquilibre subsiste entre la partie sud très dynamique, et la partie nord du territoire moins mise en valeur. Il convient donc à l'intercommunalité de compenser cela, tout en profitant des nombreuses opportunités qu'offre les spécificités du territoire. Un certain manque de données sur le phénomène touristique concourt à ralentir l'engagement vers un tourisme durable. Globalement, peu de menaces s'opposent au projet d'engagement de l'intercommunalité vers un tourisme durable, sauf celles justifiant également les ambitions et les objectifs, à savoir la raréfaction de la ressource en eau et le réchauffement climatique.

Descriptif de l'action

- Élaborer et valider une stratégie « tourisme durable »
 - Etude préalable définissant le Tourisme Durable et les collaborations possibles O.T. – CCPS, pistes d'actions sur le territoire
 - Validation de la stratégie « tourisme durable »
 - Mise en œuvre d'un plan d'actions annuel défini et validé par OTPS et CCPS
- Quelques pistes à l'état de réflexion :
- Créer d'un événement annuel organisé pour les acteurs locaux du tourisme
 - Valoriser le patrimoine naturel, bâti et culturel aux abords de la voie verte de la Vaunage, *La voie verte de la Vaunage représente une artère des mobilités douces sur le territoire, autour de laquelle plusieurs activités peuvent se greffer dans une perspective d'engagement vers un tourisme durable.*
 - Structurer une communication « 4 saisons »
 - Accompagner la CCPS à l'aménagement d'équipements le long de la voie verte : toilettes, points d'eau, bancs, parkings à vélos
 - Informier et sensibiliser les visiteurs aux gestes de sobriété et de la gestion des ressources (eau, déchets, déplacements...),
 - Accompagner les acteurs touristiques à adapter leurs pratiques aux évolutions climatiques : canicules, lieux de fraîcheurs, décalage des activités de loisirs...
 - Créer une distinction locale pour les établissements engagés une démarche de Tourisme Durable
 - Créer un kit eco-geste local

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●○○	Emploi et activité	●●○
Production EnR	○○○	Factures, pouvoir d'achat	○○○
GES	●○○	Précarité énergétique	○○○
Air	●○○	Santé	○○○
Adaptation	●○○	Attractivité	●●●
Stockage de carbone	○○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	○○○	Biodiversité	○○○

Organisation

Porteur(s) de projet	Office du tourisme du Pays de Sommières et CCPS
Publics concernés	Acteurs du tourisme, Touristes, population locale
Partenaires	Services Développement Economique, Culturel, Transition Energétique et DD de la CCPS, Gard Tourisme, Conseil départemental du Gard, Région, Communes, PETR Vidourle Camargue, Associations, Ligue de protection des oiseaux, professionnels du tourisme, CIVAM, agriculteurs...
Moyens financiers et humains	
Coût prévisionnel de l'action	€ : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

Démarrage en 2023 pour une poursuite jusqu'en 2030

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Nombre d'actions menées	Satisfaction des visiteurs
Nombre d'événements organisés en lien avec le T.D.	
Nombre d'Offres identifiées durable	

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 15	
Intitulé de l'action	Accompagner les acteurs du tourisme (et touristes), dans la réduction de leur impact environnemental et dans leur adaptation aux changements climatiques
<i>Orientation stratégique</i>	Accompagner les activités touristiques vers le Développement Durable

Contexte

Au-delà de développer une offre de tourisme durable sur le territoire, attractive et différenciante, il s'agit pour les acteurs du tourisme d'engager une démarche écoresponsable afin de devenir acteurs de la transition écologique. En tant qu'interlocuteur direct des touristes, ils jouent également un rôle essentiel dans leur sensibilisation et l'accompagnement aux changements de pratiques.

Descriptif de l'action

- Réunir et fédérer les acteurs du tourisme pour les sensibiliser à la dimension du changement climatique et des impacts à prévoir sur leur activité (création de réunions thématiques, de groupes de travail...)
- Accompagner les changements de pratiques de consommation, de gestion des déchets, de consommation d'énergie et d'eau grâce à :
 - Une communication auprès des acteurs du tourisme : création de contenus, de supports, diffusion d'informations (ex. : éco gestes, bonnes pratiques, mallette d'accueil touristique...)
 - La mise à disposition de petits équipements économes (mousseurs, ...),
 - Des eductours : visites de sites où les retours d'expériences sont positifs, etc.
- Informer les acteurs du tourisme des labellisations existantes et mettre en place une « reconnaissance locale » d'engagement dans une démarche de Tourisme Durable.
- Accompagner le développement d'offres de qualité.

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●○○	Emploi et activité	●●○
Production EnR	○○○	Factures, pouvoir d'achat	●○○
GES	●○○	Précarité énergétique	○○○
Air	●○○	Santé	○○○
Adaptation	●○○	Attractivité	●●●
Stockage de carbone	○○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	○○○	Biodiversité	○○○

Organisation

Porteur(s) de projet	Office du tourisme du Pays de Sommières
Publics concernés	Acteurs du tourisme, Touristes
Partenaires	Services Développement économique, Culturel, Transition Energétique de la CCPS, Conseil départemental – régional
Moyens financiers et humains	
Coût prévisionnel de l'action	€ : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

Depuis 2024

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Mesures d'accompagnements	Nombre d'établissements labélisés sur le territoire
Nombre de supports réalisés et diffusés	

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 16	
Intitulé de l'action	Contribuer au développement des projets de production d'EnR
<i>Orientation stratégique</i>	Amplifier la production énergétique renouvelable locale

Contexte

En 2019 la CC Pays de Sommières valorisait sur le territoire 45 GWh d'énergie finale d'origine renouvelable sur les 389 GWh consommés, ce qui représente 12% de la consommation d'énergie finale du territoire, contre 21,8% en Occitanie et 17,2% en France.

Parmi ces 45 GWh, seule la moitié est liée à des installations sur le territoire (photovoltaïque, bois-énergie), l'autre moitié étant dépendante du mix énergétique électrique national. Ainsi, Les EnR produites localement ne représentent que 6,6% de la consommation d'énergie finale du territoire. Les projets de production d'EnR à gouvernance locale permettent aux collectivités et aux citoyens d'être moteurs de la transition énergétique sur leur territoire, en impulsant, finançant et en prenant part à la gouvernance de projets. Cela crée des dynamiques locales, une adhésion forte aux projets énergétiques, tout en générant des retombées locales supérieures aux projets classiques.

Descriptif de l'action

- Recensement des souhaits des communes en matière de production d'énergie renouvelable et quels types d'énergies développer sur le Pays de Sommières. En effet, les élus du Pays de Sommières donnent la priorité au développement du solaire, comme 1^{ère} source d'énergie renouvelable à court et plus long terme. Mais on retrouve ensuite le développement des pompes à chaleur, le maintien du bois énergie, et plus marginalement, la géothermie, le biogaz, la chaleur fatale et le solaire thermique. Le développement de l'éolien n'est pas envisagé à ce jour.
- Faciliter le développement de projets solaires : Promouvoir l'installation « judicieuse » du photovoltaïque : toitures, ombrières, nouveaux bâtiments...
- Accompagner les porteurs de projets potentiels identifiés dans le développement de projets :
 - Réalisation de réunions publiques : sur des projets concrets, sur des projets participatifs, etc.
 - Organisation de réunions thématiques afin de réunir différents acteurs du territoire ayant exprimés des volontés similaires, ayant des projets similaires afin de créer des synergies.

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●○○	Emploi et activité	●●●
Production EnR	●●●	Factures, pouvoir d'achat	○○○
GES	●●●	Précarité énergétique	○○○
Air	●●○	Santé	○○○
Adaptation	○○○	Attractivité	●●●
Stockage de carbone	○○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	○○○	Biodiversité	○○○

Organisation

Porteur(s) de projet	Service Transition Energétique et Développement Durable, CCPS
Publics concernés	Habitants, entreprises, collectivités
Partenaires	Citoyens, SCIC, associations, collectivités, Communes
Moyens financiers et humains	
Coût prévisionnel de l'action	€ € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

Dès 2024 jusqu'en 2030

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Nombre de Projets mis en œuvre	Energie produite
	Puissance installée

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 17	
Intitulé de l'action	Soutenir le remplacement des équipements à énergie fossile, par des équipements à énergies moins polluantes
<i>Orientation stratégique</i>	Amplifier la production énergétique renouvelable locale

Contexte

Le territoire présente une part non négligeable de bâtiments chauffés aux énergies fossiles, que cela soit dans le parc Résidentiel ou Tertiaire. Sur le territoire, 12% des logements sont alimentés au fioul ou au GPL. La moitié des consommations du secteur tertiaire est également dépendante des produits pétroliers.

Au regard des enjeux à la fois énergétiques et climatiques sur le recours aux énergies fossiles, il est essentiel d'accélérer la substitution des modes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire alimentés au fioul domestique par d'autres systèmes de chauffage très performants (pompes à chaleur, biomasse...). La substitution des équipements de chauffage au fioul et au GPL est une priorité. Au-delà de son impact environnemental (émissions de GES, pollution des sols...), la combustion du fuel génère des particules nocives pour la santé (particules fines, oxydes d'azote...).

Descriptif de l'action

1. Promouvoir le remplacement de chaudières à énergie fossiles (fioul, gaz...) en faveur des énergies moins polluante du (bois énergie performant, PAC...), dans le parc public comme dans le parc privé.
2. Définition et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de remplacement des modes de chauffage à la CCPS : 1 à 3 projets par an, afin de remplacer l'énergie fossile utilisée, de réaliser des économies d'énergie et financière, de diminuer l'empreinte carbone...

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●○○	Emploi et activité	●○○
Production EnR	●●●	Factures, pouvoir d'achat	○○○
GES	●●●	Précarité énergétique	○○○
Air	●●●	Santé	○○○
Adaptation	○○○	Attractivité	●○○
Stockage de carbone	○○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	○○○	Biodiversité	○○○

Organisation

Porteur(s) de projet	Service communication, CCPS Service travaux, CCPS
Publics concernés	Propriétaires de logements ou de locaux d'entreprise chauffés au fioul et au GPL, Communes, Communauté de communes
Partenaires	Communes
Moyens financiers et humains	
Coût prévisionnel de l'action	€€ à €€€ (35 000 € à 100 000 €/an) € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

Action auprès des habitants : de 2021 à 2028 (en lien avec le guichet unique)
Action auprès des acteurs tertiaires : démarrage en 2024 jusqu'en 2030

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Nombre d'installations	Réduction de la consommation d'énergie
Nombre de dossiers suivis	Réduction de la facture d'énergie

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 18	
Intitulé de l'action	Étudier la valorisation locale des biodéchets
<i>Orientations stratégiques</i>	Amplifier la production énergétique renouvelable locale Renforcer l'engagement du Pays de Sommières sur l'économie de la circularité

Contexte

En 2019 la CC Pays de Sommières valorisait sur le territoire 45 GWh d'énergie finale d'origine renouvelable sur les 389 GWh consommés, ce qui représente 12% de la consommation d'énergie finale du territoire. Parmi ces 45 GWh, seuls la moitié est liée à des installations sur le territoire (photovoltaïque, bois-énergie), l'autre moitié étant dépendante du mix énergétique électrique national. Ainsi, Les EnR produites localement ne représentent que 6,6% de la consommation d'énergie finale du territoire.

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

Afin de mettre en place le tri à la source des déchets alimentaires des ménages d'ici le 1er janvier 2024, il revient aux collectivités d'étudier et d'identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les déchets alimentaires à la source et s'assurer que ceux-ci pourront être valorisés. La collecte séparée des déchets alimentaires intervient en complémentarité du compostage de proximité.

Descriptif de l'action

Le traitement des biodéchets est un sujet nouveau que la CCPS intègre dans le PCAET. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2024, elle doit offrir des solutions pour extraire ces déchets des ordures ménagères (OM) puis les valoriser afin de réduire l'incinération des OM.

A ce titre, la CCPS s'engage dans la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets sur certains secteurs du territoire, en centre-ville, en centre ancien (densité de population importante et rues étroites). Une cinquantaine de points d'apport volontaire (PAV) biodéchets est également envisagée.

Afin de valoriser ces biodéchets le plus localement possible, la CCPS va mettre en place différents axes de travail :

- partenariat avec le CIVAM pour l'intégrer au broyat issu des déchetteries ;
- compostage à la ferme avec l'association La Calade ;
- autre exutoire local...

En parallèle la CCPS mène également des réflexions sur l'utilisation de cette valorisation : compost public, mélange au broyat des déchetteries, distribution... etc.

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●○○	Emploi et activité	●●○
Production EnR	●●●	Factures, pouvoir d'achat	○○○
GES	●●●	Précarité énergétique	○○○
Air	○○○	Santé	○○○
Adaptation	○○○	Attractivité	●○○
Stockage de carbone	○○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	○○○	Biodiversité	○○○

Organisation

Porteur(s) de projet	Service Collecte et Valorisation des Déchets, CCPS
Publics concernés	Habitants, Entreprises
Partenaires	Prestataire, SMEPE, CIVAM, EPCI voisins
Moyens financiers et humains	En interne
Coût prévisionnel de l'action	€€€ € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

Démarrage en 2024 s'étalant jusqu'en 2030

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Mise en place de la filière	Quantité de biodéchets collectée
Installation réalisée	

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 19	
Intitulé de l'action	Favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire dans une logique d'économie de la circularité notamment avec la mise en place d'une recyclerie sur le territoire
<i>Orientation stratégique</i>	Renforcer l'engagement du Pays de Sommières sur l'économie de la circularité

Contexte

Les enjeux de l'économie circulaire sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux. En France, la transition vers une économie circulaire est reconnue officiellement comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et comme l'un des engagements du développement durable. Elle peut être source d'innovation, de création de valeur et de compétitivité pour les entreprises du territoire en optimisant l'utilisation de leurs ressources, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières, de déchets mais aussi d'équipements et d'expertises, tout en s'appuyant sur leur écosystème.

Descriptif de l'action

- Étudier un projet de recyclerie sur le territoire, en lien avec une déchetterie existante :
Réalisation d'une étude de besoins et d'opportunités (foncières, financières, environnementales, de gestions...)
La recyclerie vise à
 - Diminuer la quantité de déchets à la source pour le service collecte de la collectivité,
 - Permettre une évolution dans les pratiques et les usages chez les habitants par le développement du réemploi et du don d'objets,
 - Permettre un accès à des objets de seconde main à petit prix pour la population,
 - Supporter l'insertion par l'emploi des personnes les plus éloignées de l'emploi.
 - Évaluer les besoins de recyclerie sur le territoire et modalités de gestion associées
- Étudier un projet de promotion des circuits courts notamment dans certaines filières (agricoles, déchets organiques...)

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●○○	Emploi et activité	●○○
Production EnR	●○○	Factures, pouvoir d'achat	●○○
GES	●○○	Précarité énergétique	○○○
Air	●○○	Santé	○○○
Adaptation	○○○	Attractivité	●○○
Stockage de carbone	○○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	●○○	Biodiversité	○○○

Organisation

Porteur(s) de projet	Service Collecte et Valorisation des Déchets, CCPS Service Développement Economique, CCPS
Publics concernés	Entreprises du territoire, acteurs du territoire
Partenaires	PETR, PTCE Rémendaires, Entreprises, CMA, CCI, ADEME, acteur de l'ESS, Association locale CIVAM
Moyens financiers et humains	
Coût prévisionnel de l'action	Recyclerie : €€€ - Circuits courts : € € : faible / €€ : moyen / €€€ : élevé

Calendrier

Recyclerie 2027 / 2028
Circuits courts : 2025 / 2026

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
	Volume de déchets collectés sur la ressourcerie
	Volume de déchets vendus sur la ressourcerie

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024 -2030

Fiche-action n° 20	
Intitulé de l'action	Mettre en œuvre le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
<i>Orientation stratégique</i>	Renforcer l'engagement du Pays de Sommières sur l'économie de la circularité

Contexte

Les réglementations européenne et nationale placent la prévention des déchets au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets. Le plan national de prévention des déchets (PNPD) fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre. Il fixe par ailleurs des objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030 :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
- Réduire de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite,
- Atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 %.

Ces objectifs doivent être déclinés au travers des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Par ailleurs, la compétence de gestion des déchets de la Communauté de communes représente la principale source d'émission de l'administration.

Descriptif de l'action

Dans le cadre de son PLPDma, la Communauté de Communes s'est engagée dans 6 axes stratégiques, déclinés en 22 sous-actions :

- Réduction des biodéchets et déchets verts

La réduction de ces déchets passe par le développement du compostage collectif et individuel, via l'installation d'espaces de compostage en pied d'immeuble, en périphérie des centres de village denses ou dans des espaces publics, via la mise à disposition de composteurs individuels, mais également par des actions de communication (porte à porte, distribution de bio seaux, réseaux sociaux...). En complément la CCPS prévoit de proposer des solutions de tri à la source des bio déchets aux usagers et aux professionnels, en lien avec le schéma territorial de gestion des bio déchets. Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté de communes étend également la gestion de proximité des déchets verts en réalisant le broyage in situ.

- Réparation – Réemploi

Afin de favoriser la réparation et le réemploi, la CCPS prévoit d'installer des espaces de réemploi, sur les déchetteries, d'installer des boîtes à don, la création d'une recyclerie et d'un espace de dépôt de matériaux en accès libre. La pérennisation de l'expérimentation des collectes préservantes réalisée avec CALADE, permettra également de favoriser le réemploi.

- La sensibilisation

Afin de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes, la CCPS souhaite proposer des animations au compostage, systématiser les animations scolaires, notamment aux classes de cycle 3. Au regard de l'enjeu particulier que représente l'habitat collectif, des campagnes d'information auprès des habitants seront réalisées.

- Eco-consommation

Afin de promouvoir la sobriété, des stops pub seront distribués, l'eau du robinet promue afin de limiter le plastique à usage unique, ou encore des totebags distribués. Les professionnels concernés par la loi Climat et Résilience et notamment l'obligation aux commerces de plus de 400m² de dédier 20% de la surface au vrac d'ici 2030, seront également accompagnés. Afin de mobiliser les familles sur le territoire, la CCPS souhaite créer un réseau de famille zéro déchets et créer un guide écogestes.

- Eco-exemplarité

En tant qu'administration responsable, la CCPS systématiser l'insertion de clauses environnementales dans les marchés publics via la formation des agents en charge des marchés publics et promeut les écogestes en lien avec la réduction des déchets via la réalisation d'un guide sur les écogestes. Afin d'accompagner la réduction de l'impact des manifestations sur le territoire, la CCPS subventionne l'acquisition d'Eco cup pour les associations, promeut les goûters zéro déchets au cours des animations scolaires ou encore offrir une gourde et un récipient aux enfants du territoire.

- Lutte contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire représente un enjeu phare pour la CCPS, en charge des équipements scolaires et périscolaires du territoire. Dans un premier temps, l'enjeu est de réduire le gaspillage en restauration scolaire en mettant en place des gestes pour éviter de jeter et enfin trouver les filières pour récupérer les aliments. La CCPS souhaite également développer les gourmets bags auprès des restaurateurs du territoire. En complément, la création d'un guide d'apprentissage à la préparation des repas sans déchets ou presque et des recommandations sur des régimes alimentaires sains et durables, doit permettre d'accompagner le grand public sur le territoire.

Nature des résultats attendus

(○○○=néant ; ●○○ ; ●●○ ; ●●●= important)

Impacts Air-Energie-Climat		Impacts socio-économiques	
Consommations d'énergie	●○○	Emploi et activité	○○○
Production EnR	○○○	Factures, pouvoir d'achat	○○○
GES	●○○	Précarité énergétique	○○○
Air	●○○	Santé	○○○
Adaptation	○○○	Attractivité	○○○
Stockage de carbone	○○○	Impacts biodiversité	
Matériaux biosourcés	○○○	Biodiversité	○○○

Organisation

Porteur(s) de projet	Service Collecte et Valorisation des déchets, CCPS							
Publics concernés	Grand public, entreprises, scolaires, collectivités							
Partenaires	Association ESS (CALADE, ...), SMEPE, OCTAV, ADEME, Education nationale, Etat, Prestataires privés							
Moyens financiers et humains	Rédaction du PLPDMA en interne							
Coût prévisionnel de l'action	Investissement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Fonctionnement	105 k€	590 k€	665 k€	280 k€	240 k€	48 k€	85 k€

Calendrier

Adoption du PLPDMA fin 2025 / début 2026

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat et Indicateurs d'impact
Nombre d'installations de compostage collectif installées	Tonnes de déchets (déchets ménagers et assimilés) collectés par habitant
Nombre d'installations de compostage individuel distribuées	Tonnes de déchets de tri collectés par habitant
Nombre d'enfants sensibilisés	Tonnes de déchets transitant en recyclerie
Nombre de gourmets bag distribués	